



Rapport annuel d'activité

2023

Edito

Comment accompagner nos adhérents dans l'appropriation d'une culture de prévention des risques professionnels ?

Comment leur faire prendre conscience que la sécurité et le bien-être au travail de leurs collaborateurs constituent des enjeux de performance et d'attractivité de leur entreprise ?

Comment les amener à solliciter leur Service de Prévention et de Santé au Travail en tant que partenaire de leur entreprise pour toutes les questions liées à la santé, la sécurité et au maintien en emploi ?

Tels sont les défis que nous avons eu à cœur de relever tout au long de cette année 2023 et que nous poursuivrons dans les années à venir, grâce à l'implication et au professionnalisme de nos équipes.

Au travers de ce rapport d'activité, nous avons souhaité témoigner de l'engagement de notre Association pour nos adhérents, dans un contexte d'évolution de nos missions, où il est plus que jamais essentiel de les aider à modifier leur regard sur l'accompagnement que nous pouvons leur apporter.

Nos adhérents sont notre raison d'être, leur satisfaction est notre source de motivation, l'efficacité de nos actions est notre finalité.

Bonne lecture !



Caroline Delmas

Directrice
d'Horizon Santé Travail



Thierry Tron Lozai

Président
d'Horizon Santé Travail

Direction de la publication

Caroline Delmas, directrice

Réalisation graphique

Aurélien Matte, responsable communication

Photos et icônes non créditées

Freepik
Flaticon

Publication

Juillet 2024

SOMMAIRE

Préambule

Horizon Santé Travail, partenaire de ses adhérents

4

Nos adhérents

Cartographie des entreprises

6

Notre service

Nos missions, nos ressources et nos organisations

11

Bilan de l'activité

Notre offre socle de services et statistiques des actions réalisées

20

Projet de service

Les projets de l'association et les actions transverses

32



Préambule

Horizon Santé Travail,
partenaire de ses adhérents

Aux côtés des entreprises pour une culture de prévention

Riche de plus de 70 ans d'expérience, notre association Horizon Santé Travail **accompagne les entreprises** dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Notre ambition : aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité de leurs salariés, et les maintenir en emploi.

Véritable partenaire des adhérents, nos équipes sont aux côtés des employeurs, des salariés et de leurs représentants pour les aider à intégrer la culture de prévention dans la gestion courante et quotidienne de leur entreprise.

Grâce à leur connaissance du milieu professionnel, des expositions aux

risques et de l'état de santé des salariés, nos professionnels de santé bénéficient d'**une expertise unique** pour appréhender les problématiques de santé et de sécurité dans les entreprises.

Si le **suivi individuel** de l'état de santé des salariés reste incontournable, les **actions en milieu de travail** jouent un rôle de plus en plus crucial.

Elles permettent de repérer les risques professionnels, d'apporter des conseils, d'effectuer des diagnostics et des métrologies, de formuler des recommandations adaptées et préconiser des actions de prévention.





Nos adhérents

Cartographie
des entreprises

Nos adhérents en quelques chiffres

Nos 8 623 adhérents sont des entreprises de toutes tailles, des T.P.E./P.M.E. comme de grands groupes, et exercent leur activité au sein de secteurs d'activité très divers.



Répartition de nos entreprises du secteur privé et de la fonction publique

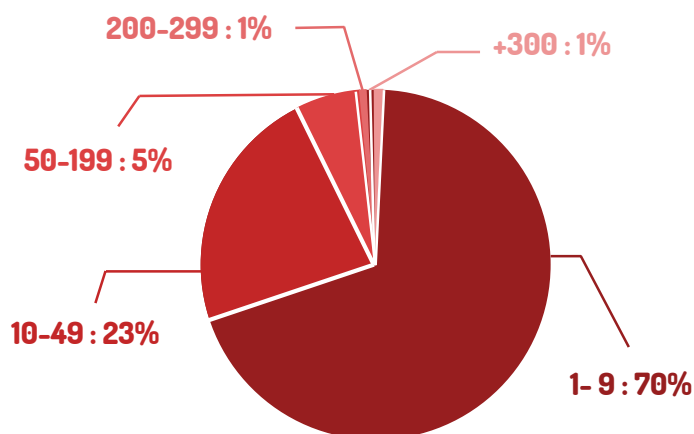
	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs
Entreprises du secteur privé	8 599 (soit 99,70%)	158 884 (soit 95,40%)
Entreprises de la fonction publique	24 (soit 0,30%)	7 688 (soit 4,60%)

Répartition des entreprises et salariés suivis par taille

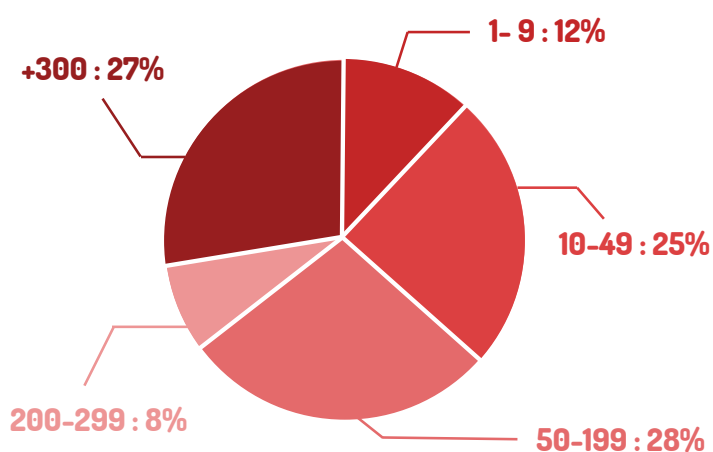
	1-9	10-49	50-199	200-299	+300	Total
Nombre d'entreprises	6 023	1 955	523	54	68	8 623
Effectif total	20 143	41 379	46 095	13 175	45 780	166 572

Il est intéressant de noter que les entreprises de moins de 50 salariés représentent 92,5% de nos adhérents, mais seulement 37% des salariés suivis.

A l'inverse, les 68 plus grosses entreprises ne représentent que 1% de nos adhérents, mais représentent 27% des salariés suivis.



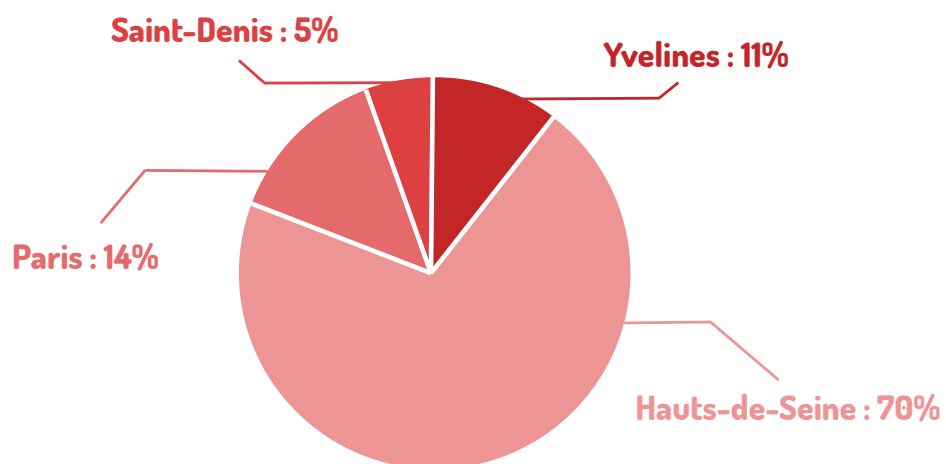
Pourcentage des entreprises selon leur effectif



Pourcentage des salariés suivis par notre service selon la taille des entreprises

Répartition des entreprises et travailleurs suivis par département avec distinction secteur privé/ fonction publique

	Secteur privé		Fonction publique	
	Nombre d'adhérents	Effectif Suivi	Nombre d'entreprises	Effectif Suivi
Hauts-de-Seine	6 044	123 320	21	6 354
Paris	1 178	14 587	2	303
Yvelines	919	8 568	0	0
Seine St-Denis	458	12 409	1	1 031
Total	8 599	158 884	24	7 688



Répartition des entreprises par département

Effectif suivi par médecin en équivalent temps plein



4 938

Effectif moyen suivi par le médecin et son équipe pluridisciplinaire (intégrant les collaborateurs médecins). En moyenne, 235 entreprises sont attribuées par médecin. Certains d'entre eux peuvent se voir confier un portefeuille allant jusqu'à 500 entreprises en fonction de la taille de celles-ci.

75 % des entreprises et 83% des salariés suivis exercent leur activité au sein des 10 secteurs d'activité suivants

	Nombre d'entreprises	Effectifs
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 685	27 971
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 218	23 277
Systèmes d'informations et communication	606	19 492
Industries manufacturières	417	13 970
Santé humaine et action sociale	728	13 141
Activités financières et d'assurance	359	9 873
Hébergement et restauration	661	6 148
Activités immobilières	462	5 657
Transports et entreposage	217	5 204
Activités de nettoyage de bâtiment et syndic de copropriétés	179	4 222
Total 10 premiers secteurs	6 560	136 355
	75%	83%



Notre service

Nos missions, nos ressources
et notre organisation

Nos missions, 4 axes majeurs

L'activité d'Horizon Santé Travail s'organise autour de 4 grandes missions.



Notre tutelle, notre gouvernance

L'agrément 2021/2026

Les SPSTI exercent leur activité sous réserve d'avoir obtenu un **agrément** délivré par la DRIEETS.

En septembre 2021, Horizon Santé Travail s'est vu renouvelé son agrément pour **une période de 5 ans**, notamment sur la base du projet de service 2021/2026 élaboré par la **commission médico-technique**.

Cet agrément inclut le suivi des travailleurs temporaires et le suivi des travailleurs exerçant dans un établissement comprenant une installation nucléaire de base (INB).

Nos organes de gouvernance

La gouvernance d'Horizon Santé Travail est assurée par un **Conseil d'Administration** et une **Commission de Contrôle**, où siègent les organisations représentatives des employeurs et des salariés.

Notre participation aux réseaux national et régional Présanse

Horizon Santé Travail est membre du

réseau national, Présanse, organisme de représentation des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises de France.

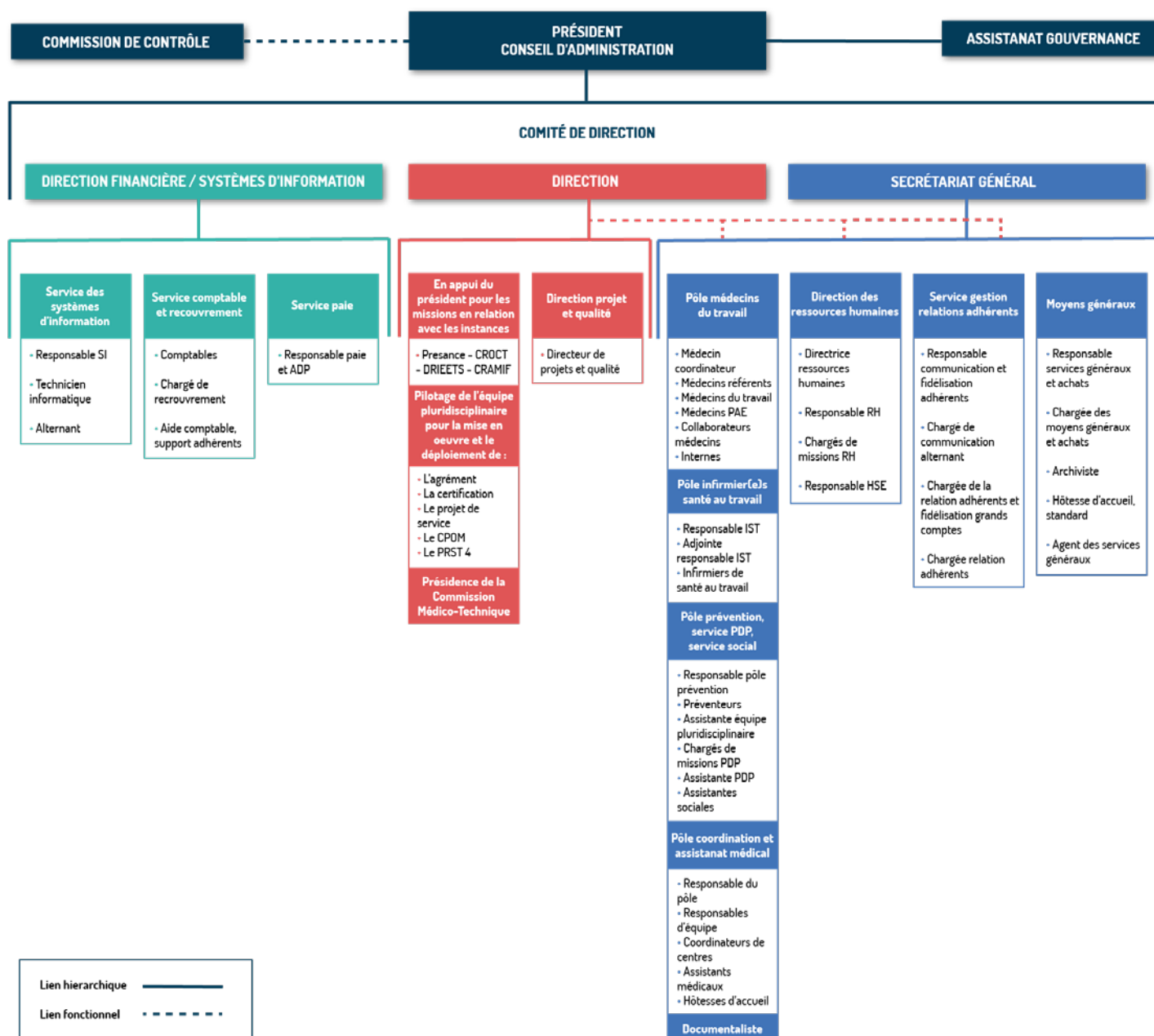
Notre SPSTI a également intégré la **nouvelle Association Régionale de ce réseau, Présanse Ile-de-France**, dont la présidence est assurée par le Président d'Horizon Santé Travail, Monsieur Thierry Tron Lozai.



Le Conseil d'Administration

Notre organigramme, notre structure interne

Sous la Présidence du Conseil d'Administration, l'organisation de notre association est résolument tournée vers le service à nos adhérents. Le management est structuré par métier pour assurer une cohérence des pratiques et nos équipes locales santé travail réparties dans **14 centres médicaux** accompagnent les entreprises et leurs salariés dans une relation de proximité.

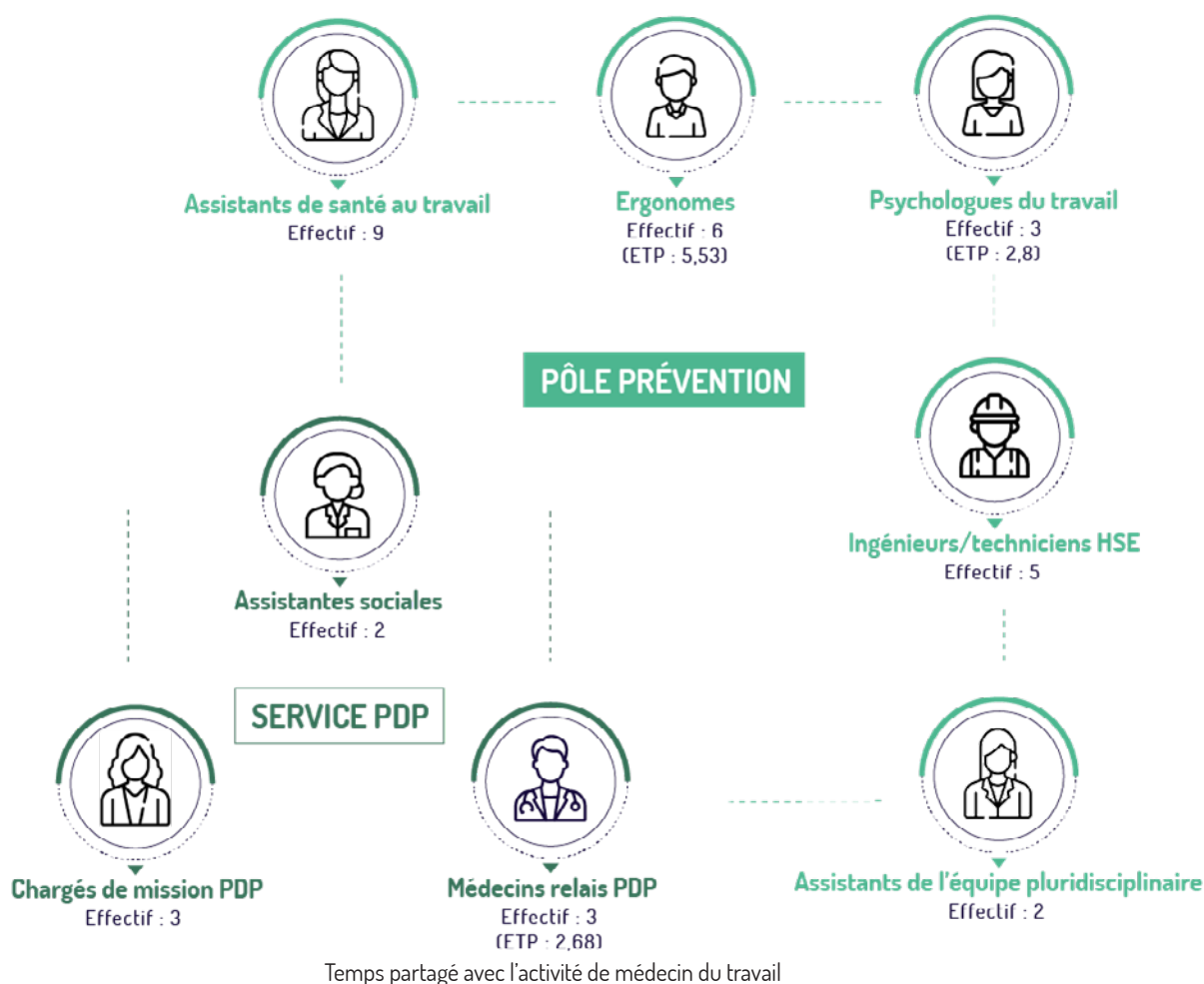


Nos ressources pour assurer nos missions

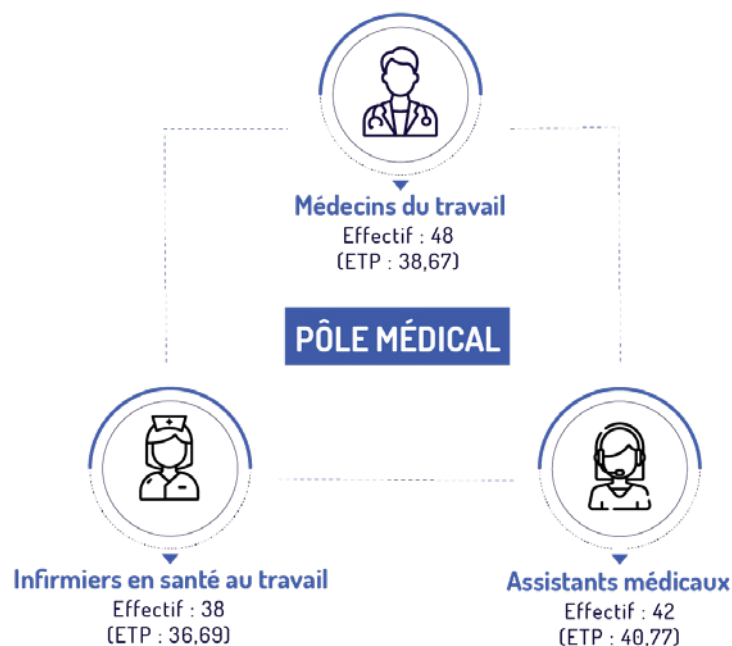
Notre ambition est de contribuer à préserver la santé et la sécurité des salariés et accompagner nos adhérents, en tant que partenaire, au développement d'une culture de prévention des risques professionnels dans leur entreprise.

Pour cela, **notre équipe de 188 collaborateurs** comprend notamment 120 professionnels de santé et de prévention au travail qui apportent, aux entreprises adhérentes et à leurs salariés, leur expertise dans la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Index égalité
professionnelle :
88/100



Animés et coordonnés par le médecin du travail, les membres de l'équipe pluridisciplinaire accompagnent les employeurs dans l'évaluation des risques auxquels sont exposés leurs salariés, et l'identification des actions de prévention à mettre en œuvre dans le but de préserver la santé et la sécurité de leurs collaborateurs.



La Direction et les **fonctions support** assurent le pilotage et la gestion des moyens humains, financiers et matériels nécessaires au bon fonctionnement du Service, au bénéfice des adhérents et des équipes opérationnelles en santé au travail.



Nos métiers, nos compétences

Vous souhaitez en savoir plus sur **les métiers des membres** de nos équipes ? Voici un aperçu synthétique de leurs principales missions.

Médecins du travail



Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des salariés et de leurs représentants.

Il coordonne et anime une équipe de spécialistes qui accompagnent les entreprises au quotidien.

Infirmiers en santé au travail



L'infirmier en santé au travail réalise, sous l'autorité du médecin du travail, et dans le cadre d'un protocole écrit, les visites d'information et de prévention initiales et périodiques du suivi individuel de santé du salarié hors risques particuliers, les visites de reprise maternité, les visites de mi-carrière et les visites intermédiaires dans le cas du suivi individuel renforcé (SIR).

Assistants médicaux



L'assistant médical est le premier contact avec les entreprises adhérentes et leurs salariés.

Il contribue à la qualité de nos services pour convoquer et accueillir les salariés, gérer la vacation médicale, garantir la traçabilité et le secret médical.

Ergonomes



L'ergonome accompagne l'amélioration des conditions de travail en tenant compte des contraintes organisationnelles, mentales, physiques et environnementales. Il informe, sensibilise et conseille les entreprises en matière de prévention dans l'entreprise.

Psychologues du travail



Le psychologue du travail contribue à prévenir la dégradation de la santé psychique en lien avec le travail. Il mène des actions de sensibilisation sur les RPS et accompagne l'entreprise dans une démarche de prévention des RPS.

Ingénieurs/techniciens HSE



L'ingénieur/technicien Hygiène Sécurité et Environnement analyse les risques professionnels et conseille l'adhérent sur la sécurité au travail. Il réalise des métrologies, aide au repérage du risque chimique et des agents CMR et participe à l'élaboration des Fiches Entreprises avec risques spéciaux.

Assistants de santé au travail



L'assistant de santé au travail repère les risques professionnels en entreprise. Il réalise la Fiche d'Entreprise pour les sociétés sans risques spéciaux, aide les entreprises à élaborer leur DUERP, réalise des actions de sensibilisation au travail sur écran.

Chargés de mission PDP



Le chargé de mission PDP/maintien en emploi, conseille et accompagne les salariés à risque de décrochage professionnel pour raison de santé, ainsi que leur employeur, vers une solution adaptée et sécurisée de maintien en emploi. Il vient en appui technique des médecins

Assistants de service social



L'assistant de service social reçoit individuellement les salariés, réalise une évaluation de leur situation dans le but de les accompagner dans l'accès aux droits sociaux en lien avec la santé et le travail.

Médecins du travail relais PDP



Le médecin du travail relais PDP appuie ses confrères dans la démarche PDP, et mène des actions ponctuelles de deuxième intention auprès des chargés de mission PDP.



Assistants de l'équipe pluridisciplinaire

L'assistante administrative assure une permanence téléphonique et planifie les rendez-vous des préventeurs ou des chargés de mission PDP.

Nos centres médicaux, notre implantation

Horizon Santé Travail possède **14 centres répartis en Ile-de-France**, permettant d'être au plus proche de ses adhérents.

Depuis la récente réforme de la santé au travail, les Services de Prévention et de Santé au Travail disposent toujours d'une compétence géographique définie par commune mais ont désormais la possibilité d'accepter **toute entreprise située en Ile-de-France**, sous certaines conditions.



Afin d'améliorer l'accueil de nos adhérents et de leurs salariés, notre centre de Paris a déménagé au 65 rue Chardon-Lagache – Paris 16ème, dans des locaux flambants neufs.



**NOTRE NOUVEAU
CENTRE DE PARIS**



Bilan de l'activité

Notre offre socle de services
et statistiques des actions réalisées

L'offre socle en 3 volets

Les services dont peuvent bénéficier l'ensemble de nos adhérents en contrepartie de leur cotisation d'adhésion s'organisent autour de **trois grandes thématiques** complémentaires les unes aux autres pour préserver la santé et la sécurité de leurs salariés :

- La prévention des risques professionnels,
- Le suivi individuel de l'état de santé,
- La prévention de la désinsertion professionnelle.



Prévenir les risques professionnels

- Création et mise à jour de la fiche d'entreprise
- Aide à l'élaboration du DUERP
- Réalisation d'études métrologiques
- Risque chimique : analyse des Fiches de données de sécurité
- Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels
- Etude et conseil pour l'aménagement du poste de travail
- Accompagnement dans la prévention des risques professionnels
- Intervention suite à un événement grave
- Participation aux réunions CSE/CSSCT relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail



Assurer le suivi individuel de l'état de santé

- Visite d'embauche : VIP ou examen médical d'aptitude
- Suivi périodique de l'état de santé du travailleur
- La visite à la demande
- Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière
- Participation aux campagnes de vaccination



Prévenir la désinsertion professionnelle

- Accompagnement socio-professionnel en cas de risque de désinsertion professionnelle
- Rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail
- La visite de reprise après un arrêt de travail
- La visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail
 - La visite de mi-carrière

Prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels s'inscrit dans **une logique de responsabilité sociale et juridique** des entreprises.

Elle vise à **réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles**, et à prévenir les conséquences humaines, sociales et économiques.

Pour assurer une prévention efficace des risques professionnels, **l'implication de l'ensemble des acteurs** de l'entreprise est nécessaire et passe par la mise en œuvre d'une démarche de prévention.



Cette démarche de prévention se fait en 4 étapes

MOBILISER

s'accorder
pour agir
ensemble

INVESTIGUER

informer et organiser la concertation

connaître
le risque

analyser les
situations

identifier
les facteurs
de risque

MAÎTRISER

transformer
les situations
de travail

ÉVALUER

s'assurer
de l'efficacité
des actions

Source : INRS



C'est inclus dans le coût de votre cotisation !

Nos équipes accompagnent les entreprises à chaque étape de cette démarche de prévention.

Conseils, accompagnement et sensibilisation aux adhérents

En 2023, **5 125 actions** en milieu de travail ont été réalisées au profit de **1 848 adhérents** (soit 21% des adhérents), dont :



1 292

Fiches
d'entreprise



209

Aides à l'élaboration
du DUERP



423

Participations
au CSE/CSSCT

Les actions de prévention primaire

En 2023, sur les **5 125 actions** en milieu de travail réalisées, **2 149** étaient des actions de **prévention primaire**.



Etudes
de poste



Analyses
ergonomiques



Projets de
conception



Accompagnements sur
un risque spécifique

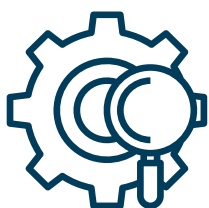


Métrologies



Actions de sensibilisation
collectives

Le repérage des risques : la Fiche d'Entreprise



1 292

Fiches
d'Entreprises
réalisées



4 958

soit 58%
Entreprises
couvertes



140 235

soit 84%
Salariés
couverts

Evolution du nombre de fiches d'entreprise réalisées de 2021 à 2023 : +77,5%

	2021	2022	2023
Fiches d'entreprise créées	549	774	898
Fiches d'entreprise mises à jour	177	267	392
Total	726	1 041	1 290

Evolution des aides au DUERP sollicitées par les adhérents de 2021 à 2023 : +27,6%

	2021	2022	2023
Aides à l'élaboration du DUERP	163	171	209

100% des demandes d'aides au DUERP ont été honorées.



Pour rappel, les adhérents doivent désormais transmettre leur DUERP à leur Service de Prévention et de Santé au travail. Comment faire ? Il suffit de le déposer sur l'espace adhérent sécurisé.

Suivi individuel

de l'état de santé des salariés

Chaque travailleur doit bénéficier d'une surveillance régulière de son état de santé en fonction des risques concernant sa sécurité et santé au travail, de la pénibilité du travail et de son âge.

Le suivi de l'état de santé des travailleurs est également l'occasion de recueillir des informations en vue d'une veille sanitaire professionnelle et/ou d'études épidémiologiques.

Divers types de visite sont organisés tout au long de la vie professionnelle des travailleurs et sont adaptés en fonction de l'évolution de leur état de santé et de leur âge.

Répartition des travailleurs suivis par type de suivi



158 874
soit 95,4%

Salariés en suivi
individuel simple (SI)

Le **Suivi Individuel** de l'état de santé concerne les salariés n'étant pas exposés à des risques particuliers. Il n'existe pas de contre-indication au poste selon l'âge, l'état de santé et les conditions de travail.



2 920
soit 1,8%

Salariés en suivi
individuel adapté (SIA)

Le **Suivi Individuel Adapté** concerne les salariés dont l'emploi ne présente pas de risques professionnels particuliers nécessitant un suivi renforcé, mais qui sont travailleurs handicapés, titulaires d'une pension d'invalidité ou travailleurs de nuit. La périodicité des visites est adaptée par le médecin du travail dans le cadre légal (au moins une tous les 3 ans).



4 778
soit 2,8%

Salariés en suivi
individuel renforcé (SIR)

Le **Suivi Individuel Renforcé** concerne les salariés exposés à certains risques particuliers (définis par la législation), les postes à aptitudes spécifiques et les travailleurs de moins de 18 ans. La périodicité du suivi est adaptée par le médecin du travail dans le cadre légal (au moins une tous les 4 ans avec une visite intermédiaire tous les 2 ans par un professionnel de santé)

Les visites réalisées

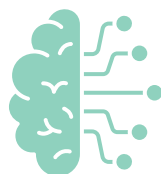
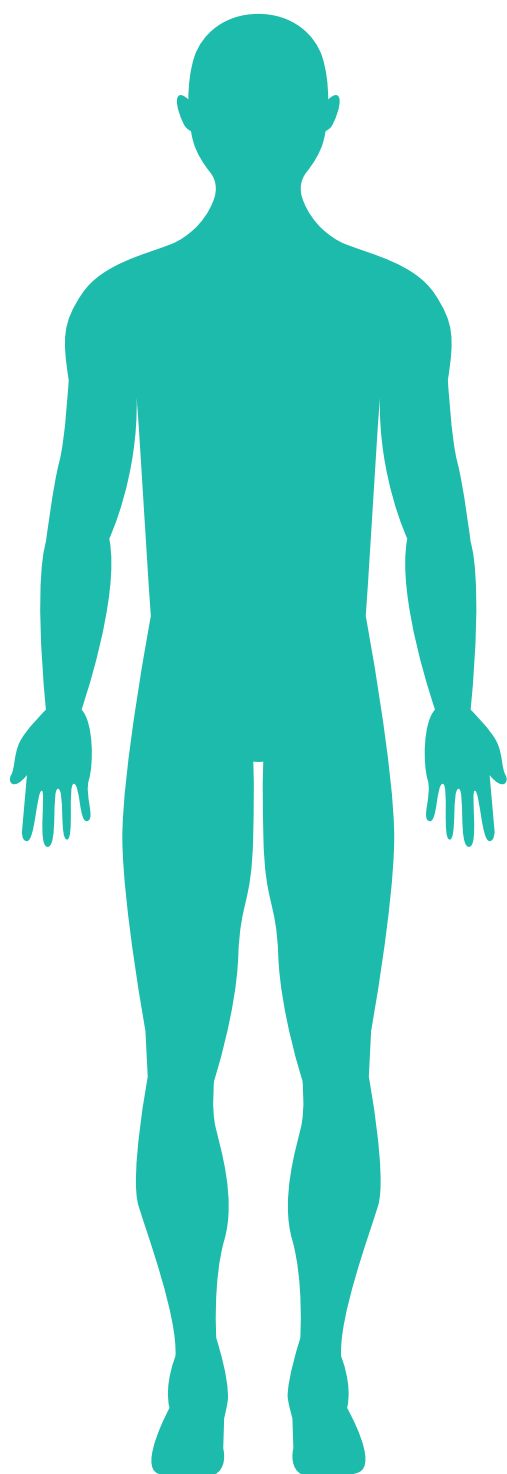
	Médecins	Infirmiers	Total
Visites d'embauche	10 857	21 895	32 752
Visites d'embauche SIR	3 704		3 704
Visites périodiques	5 978	6 899	12 877
Visites périodiques SIR	1 746		1 746
Visites intermédiaires SIR	582	802	1 384
Visites occasionnelles	10 242		10 242
Visites de pré-reprise	2 920		2 920
Visites de reprise maladie/ maladie professionnelle / accidents du travail	4 306		4 306
Visites de reprise maternité	1 118	290	1 408
Visites de mi-carrière	308	392	700
Visites de fin de carrière/ post-exposition	24		24
Total	41 785	30 278	72 063

Taux d'absentéisme aux visites médicales

En 2023, le taux d'absentéisme aux visites médicales s'est élevé à **19%** pour les visites avec le médecin du travail, et **23%** pour celles avec les infirmiers en santé au travail.

Orientations vers des spécialistes externes

Lorsqu'une anomalie d'organe est repérée à l'occasion de la visite médicale, le médecin du travail propose une orientation vers un spécialiste. Il peut également proposer cette orientation, sans anomalie constatée, dans le cadre d'un suivi de prévention.



45
Neurologie



61
Pneumologie



453
Cardiologie



2 965
Ophtamologie



181
ORL



202
Dermatologie



110
Endocrinologie



351
Psychiatrie



295
Rhumatologie
et orthopédie



88
Addictologie



368
Gynécologie et
obstétrique

Prévention de la désinsertion professionnelle

La désinsertion professionnelle désigne le processus qui conduit à l'exclusion durable d'un salarié de l'emploi.

Elle peut être liée à des problèmes de santé en lien ou non avec le travail (accident de la vie, maladie chronique, handicap, accident du travail, maladie professionnelle, usure professionnelle, etc.)

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) vise à **aider** les personnes à maintenir leur employabilité afin d'éviter les ruptures de parcours professionnels

Elle vise ainsi à :

- **Aider les personnes** à se maintenir dans leur poste ou dans un autre poste, au sein de leur entreprise ou d'une autre entreprise ;
- **Aider les entreprises** à prévenir le risque de désinsertion professionnelle de leurs salariés en les accompagnant dans leur évaluation des risques et en les conseillant dans la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'améliorer les conditions de travail.

Il existe **différents dispositifs** pour favoriser le maintien en emploi des salariés dont certains ont été renforcés ou créés par la loi du 2 août 2021 :

- La visite de pré-reprise et la visite de reprise
- Le rendez-vous de liaison
- L'essai encadré
- La convention de rééducation professionnelle
- Le projet de transition professionnelle
- Le suivi post-exposition ou post-professionnel (visite de fin de carrière)
- La visite de mi-carrière



Les équipes d'Horizon Santé Travail, dont le **service PDP**, accompagnent les entreprises dans la prévention de ce risque et la mise en place de solutions de sécurisation des parcours professionnels des salariés.

Le maintien en emploi, un enjeu majeur



2 837

Visites de
pré-reprise



724

Nombre
d'inaptitudes



425

Signalements
au service PDP

Les inaptitudes avec dispense de reclassement représentent plus de 78% des inaptitudes prononcées, ce qui ne favorise pas le maintien en emploi des salariés concernés

Des accompagnements personnalisés



402

Etudes de poste
maintien en emploi



345

Salariés
accompagnés



127

Dossiers
clôturés

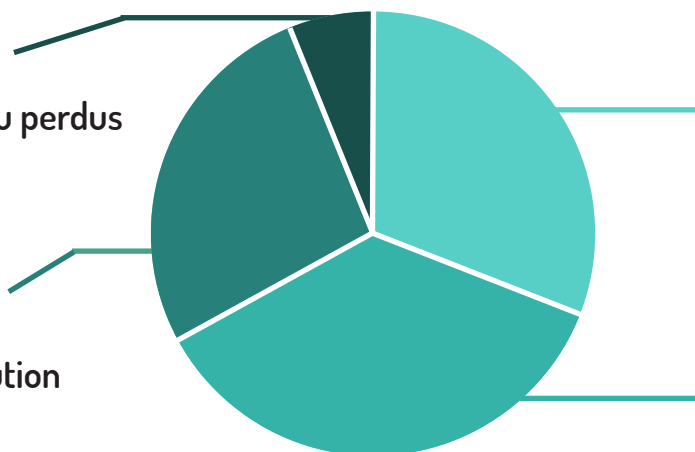
Situation des salariés à l'issue de l'accompagnement

6 %

Sans solution ou perdus
de vue

27 %

Sortie avec solution
sociale



31 %

Maintien en emploi dans
l'entreprise d'origine

36 %

Sortie avec solution
sociale et projet
professionnel

En complément des accompagnements individuels des salariés, les chargés de missions PDP ont apporté 97 appuis techniques aux médecins du travail pour les aider à mener une action de prévention de la désinsertion professionnelle ou de maintien en emploi, telle que l'organisation d'un essai encadré.

Service social

Le service social accompagne individuellement le salarié dans l'accès à ses droits sociaux en lien avec sa santé et son travail.

Les **thématiques sont diverses**, mais les demandes d'accompagnement concernent majoritairement les droits à la retraite, la législation relative aux indemnités de rupture du contrat de travail et le handicap.

Le recours aux compétences des assistants sociaux ne cesse d'augmenter au fil des ans.



L'importance du suivi social



833

Nombre de dossiers



1 480

Nombre de rendez-vous



1,7

Nombre moyen de RDV par salarié

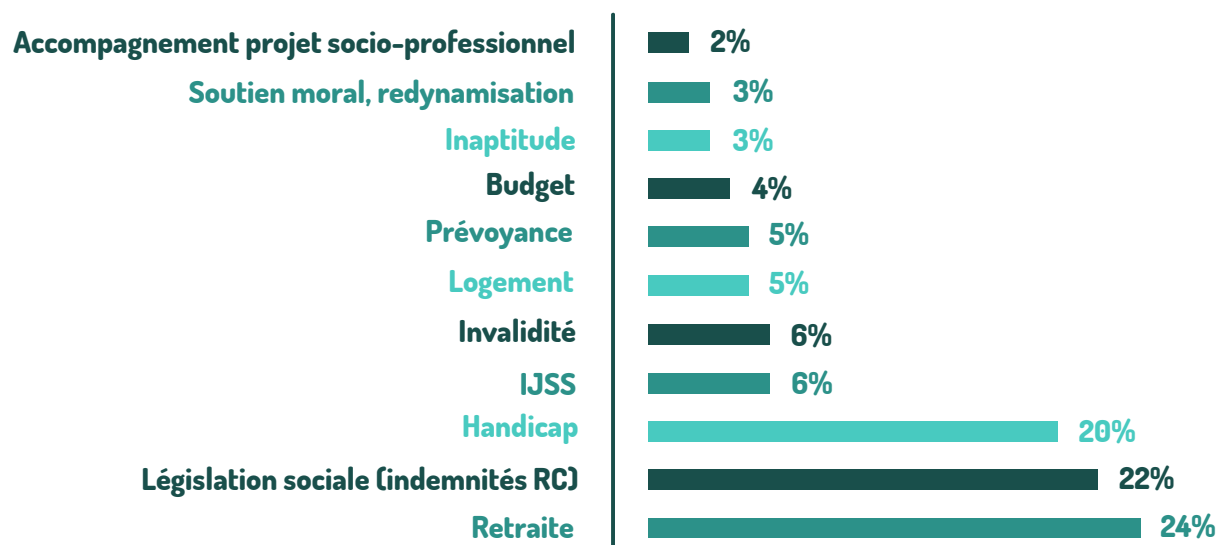


4

Vacations à l'atelier Cognacq-Jay

Principaux motifs d'accompagnement par le service social

Les orientations des médecins restent toujours majoritaires en 2023. Cependant, les sollicitations directes par les salariés des adhérents sont deux fois plus nombreuses qu'en 2022 et représentent 22% des orientations. Les motifs d'orientations principaux restent les mêmes que les deux années précédentes.



Zoom sur le partenariat avec l'Atelier Cognacq-Jay

Lieu d'accueil et de Mieux Être, L'Atelier Cognacq-Jay aide les femmes et les hommes touchés de tout type de cancer à se ressourcer et à mieux vivre avec ou après la maladie. Ils y trouvent des ateliers de Mieux Être (Yoga, sport adapté, auto-hypnose...), un soutien psychologique et social, ainsi que des séances de coaching professionnel pour retrouver confiance et favoriser le retour au travail.

La démarche de L'Atelier s'appuie sur les ressources des malades pour les aider à reprendre en main leur santé.



Dans le cadre d'une convention de mécénat, HST a mis à la disposition de l'Atelier Cognacq-Jay, deux assistantes sociales volontaires, à raison de quelques heures toutes les six semaines, pour accompagner ces femmes et ces hommes dans leurs problématiques sociales.



Projet de service

Les projets de l'association
et les actions transverses

Présentation du projet de service

Le Projet de Service d'HST 2021/2026 a été élaboré par la Commission Médico Technique, avec l'appui de la Direction et du Directeur Projets et Qualité, à partir du diagnostic de ses adhérents, des orientations du PRST et des priorités du CPOM.

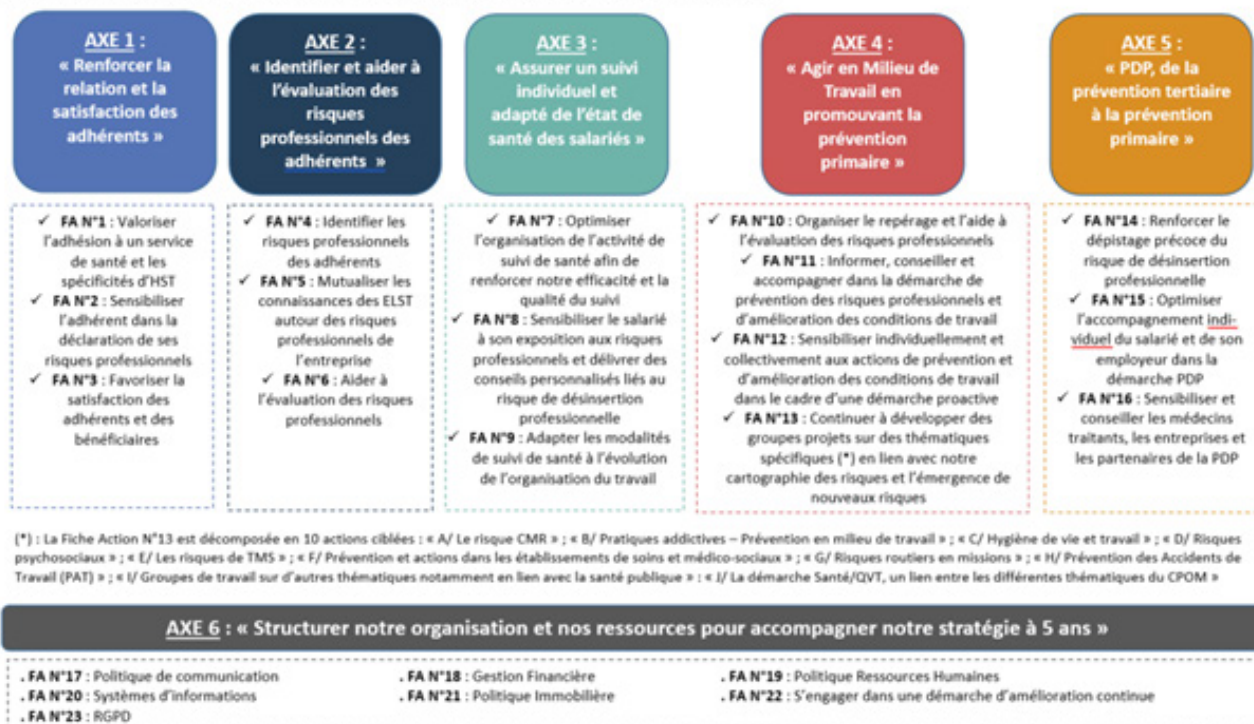
Structuré autour de **6 axes**, il comporte 23 fiches actions visant à renforcer la relation et la satisfaction de nos adhérents (Axe 1), en améliorant l'accompagnement

des entreprises et de leurs salariés dans la prévention des risques professionnels (Axe 2 et 4), le suivi individuel et adapté de l'état de santé (Axe 3) et la prévention de la désinsertion professionnelle (Axe 5).

Les fonctions support concourent à structurer notre organisation et nos ressources pour donner les moyens à notre service de déployer efficacement cette stratégie à 5 ans.

Présentation du projet de service 2021/2026

Notre Projet de Service 2021/2026 en synthèse : 6 Axes et 23 Fiches Actions



Mise en oeuvre du projet de service

Finalisé en mai 2021, à l'aube de la réforme de la Santé au travail, le projet de service d'Horizon Santé Travail 2021/2026 a dû rapidement s'inscrire dans le cadre de la loi du 2 août 2021.

Cette loi vise à renforcer le principe de prévention afin d'encourager le développement, au sein des entreprises, d'une véritable **culture de la prévention** et d'agir le plus en amont possible, avant la survenue de problèmes de santé ou de sécurité.

Elle positionne le SPSTI comme un **véritable partenaire** de l'adhérent, proactif et efficient.

Même si la loi n'était pas encore publiée lors de la finalisation du projet de service d'HST 2021/2026, les évolutions induites par la réforme ont rapidement été prises en compte dans les travaux menés sous la direction des pilotes des axes du projet de service.

L'information et la satisfaction de nos adhérents

Nos missions sont essentiellement tournées vers nos adhérents. Pourtant, les services que nous leur proposons

sont encore parfois méconnus.

La communication auprès de nos adhérents est donc centrale. Le **site internet** a été entièrement modernisé pour mieux valoriser l'ensemble de notre offre.

Nos canaux de communication se renforcent constamment, devenant une référence sur le **digital** : site internet, newsletters, notoriété sur les réseaux sociaux, magazine, webinaires...



L'amélioration continue est une démarche centrale dans notre relation adhérents. Nous recueillons l'expression de tous les avis des entreprises et de leurs salariés (enquête de satisfaction, avis Google), pour nourrir chacune des étapes du **parcours client**.

Mieux connaître nos adhérents pour mieux les accompagner

- **L'évolution de la fiche d'entreprise**

Pour aider nos adhérents à développer une culture de prévention dans leur entreprise et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées, encore faut-il bien identifier les risques auxquels sont exposés leurs salariés.



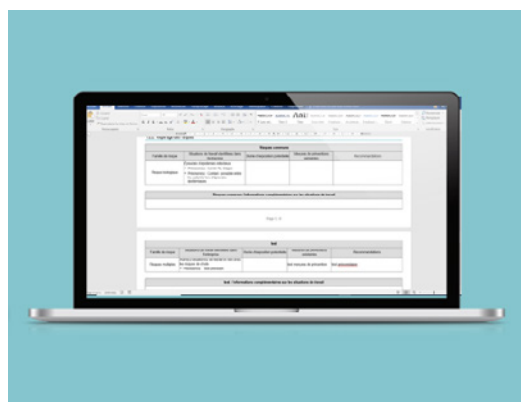
La fiche d'entreprise permet de réaliser ce repérage des risques qui aidera l'entreprise à élaborer son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Il s'agit cependant d'une action qui peut se révéler chronophage. Des évolutions notables ont ainsi été décidées par notre service pour renforcer l'efficacité des équipes dans la réalisation de la fiche d'entreprise :

- L'élaboration d'une **nouvelle trame** de fiche d'entreprise plus synthétique, plus rapide à renseigner et permettant à l'adhérent d'accéder

rapidement aux préconisations du SPSTI,

- La **formation** des infirmiers de santé au travail à l'élaboration de la fiche d'entreprise afin d'augmenter notre personnel en capacité de réaliser ce repérage des risques,
- La **création d'un outil informatique** développé en interne (le Plan Prévisionnel d'activité) pour aider les médecins à identifier les fiches d'entreprise à réaliser, par secteur d'activité et taille d'entreprises, et déléguer via l'outil la réalisation de ces fiches aux membres de l'équipe pluridisciplinaire,
- L'adhésion à l'association **ADMDP** pour basculer vers la dématérialisation de la fiche d'entreprise, réalisée sur tablette directement chez l'adhérent, et permettant d'éditer un document facilitant l'élaboration du DUERP.



L'outil ADMDP



- **L'aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Une meilleure compréhension des besoins de nos entreprises adhérentes passe aussi par la prise de connaissance de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Chaque entreprise doit désormais transmettre son DUERP à son Service de Prévention et de Santé au Travail.

Mais élaborer son DUERP peut s'avérer difficile sans l'accompagnement de spécialistes. Pour aider les entreprises dans l'évaluation de leurs risques professionnels, différents outils et supports de sensibilisation ont été créés au profit de nos adhérents :

- Un **modèle de DUERP** facile à prendre en main, mis à disposition des adhérents sur leur portail et un

livre blanc pour les accompagner pas à pas dans l'élaboration de leur DUERP ;

- Une **sensibilisation à l'outil Seirich** (risque chimique) ;
- Des **webinaires** méthodologiques à l'élaboration du DUERP.

Par ailleurs, une évolution du Plan Prévisionnel d'Activité (PPA) permet désormais au médecin du travail d'identifier facilement, par secteur d'activité et taille, les entreprises ayant élaboré et transmis leur DUERP, de prendre connaissance du DUERP directement via l'appli, de retrouver la liste des adhérents ayant demandé de l'aide à l'élaboration de leur DUERP ou de leur plan d'action.

Le médecin peut, en outre, déléguer un accompagnement au DUERP auprès d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire via ce PPA.



La mise en œuvre d'actions de prévention ciblées et adaptées aux besoins des entreprises

Horizon Santé Travail réalise l'ensemble des actions de prévention primaire prévues dans le cadre de « **l'offre socle de services** » : études de poste, projets de conception, métrologies, accompagnement sur des risques spécifiques (risques chimiques/CMR, Risques psychosociaux (RPS), Troubles Musculosquelettiques (TMS), risque routier, etc.), actions de sensibilisation collective sur diverses thématiques (prévention de la désinsertion professionnelle, harcèlement sexuel et agissements sexistes, organisation hybride, addictions, prévention des RPS, santé des dirigeants, etc.).



Toutefois, des expérimentations nouvelles ont été déployées, ou le seront en 2024, afin de rendre la réalisation de ces actions plus efficaces et mieux ciblées.

Quelques exemples :

- **L'accompagnement de plusieurs TPE** d'un même secteur d'activité sur les principaux risques professionnels auxquels leurs salariés sont exposés, en partenariat avec une fédération professionnelle ; sensibilisation réalisée dans les locaux de l'une des entreprises et entre pairs d'autres entreprises du secteur pour rendre l'action plus impactante ;
- Des **sensibilisations multirisques** sur un format court et adapté pour une même entreprise sans faire appel à un préventeur spécialisé dans chaque risque abordé. Objectif : gagner en efficacité tout en couvrant les principaux risques présents dans l'entreprise ;
- Le déploiement du dispositif des « **relais de la prévention** ». Objectif : Aider les entreprises, notamment les TPE, à développer une culture de prévention en formant l'un de ses collaborateurs. Celui-ci aura ensuite en charge d'impliquer tous les acteurs de son entreprise dans une démarche de prévention, avec un accompagnement de notre service.

Maintenir des ressources suffisantes pour assurer un suivi individuel adapté à l'état de santé des salariés

L'ensemble des SPSTI est confronté à une baisse continue du nombre de médecins du travail alors que le nombre de travailleurs suivis reste stable.

L'enjeu est donc de mettre en place des actions permettant de **compenser cette baisse de ressources médicales** tout en assurant l'ensemble des visites prévues par la loi, y compris les nouvelles visites issues de la loi du 2 août 2021 : la visite de fin de carrière et visite de post exposition.

De nouvelles visites ont ainsi été **confiées à nos infirmiers de santé au travail**, après les avoir formés et mis à jour le protocole de délégation des visites par le médecin du travail, dans un nouveau format dématérialisé.

Vers la prévention primaire de la désinsertion professionnelle

Le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés sont des enjeux majeurs de notre SPSTI.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, il est essentiel de lutter contre l'usure professionnelle et préserver l'emploi des salariés présentant un problème de santé sans lien avec le travail mais qui peut avoir un

retentissement sur leurs capacités de travail.

Ainsi, dans le cadre du projet de service et de la réforme de la santé au travail, nos équipes assurent **la promotion des dispositifs de la PDP** auprès des adhérents et leurs salariés mais aussi des médecins de ville : visite de pré-reprise, essai encadré, et le rendez-vous de liaison, nouveau dispositif issu de la loi du 2 août 2021.



La **prévention primaire** de la désinsertion professionnelle passe par le repérage précoce du risque de désinsertion professionnelle. A cet effet, deux actions ont été menées dans notre SPSTI :

- Une sensibilisation des infirmiers au repérage précoce de risque de désinsertion professionnelle: formation sur le thème « Vieillesse au travail » et création d'un kit PDP ;
- La mise en place d'un questionnaire de détection du risque de décrochage pour les salariés à partir de 45 ans.

Un nouveau logiciel métier pour améliorer la qualité des services rendus aux adhérents et à leurs salariés

L'amélioration de la qualité de nos actions passe également par un **outil informatique** plus performant, répondant aux exigences de sécurité, traçabilité et d'interopérabilité prévues par la loi et retranscrites dans le cahier des charges de la certification des SPSTI.



Après plusieurs semaines d'analyses comparatives, c'est la solution «**Pulse**» de l'éditeur Trustteam qui a convaincu nos équipes par ses fonctionnalités très développées, sa souplesse de paramétrage et sa forte interopérabilité.

Sous la coordination de notre Direction Projets et Qualité, de notre service

informatique, et avec l'appui du cabinet Valuego, une partie de l'année 2023 aura été dédiée au paramétrage de ce logiciel.

Grâce à l'aide d'une équipe opérationnelle, et des fonctions supports comptabilité et relation adhérents très impliquées, c'est un outil mieux adapté aux besoins de notre activité, de nos adhérents et de leurs salariés qui sera déployé en 2024.

En route pour la certification !

En 2025, tous les SPSTI devront être certifiés : une véritable opportunité pour mieux formaliser et harmoniser nos pratiques, et surtout réaffirmer notre engagement envers nos adhérents.



Santé au travail et santé publique

Horizon Santé Travail soutient les grandes campagnes de prévention.

- **Journée nationale de l'audition**

Le 9 mars 2023, nos centres d'Asnières, de Gennevilliers, de Nanterre, de Courbevoie ont accueilli des salariés pour la réalisation d'un audiogramme à l'occasion de la journée nationale de l'audition. Au total, plus de 100 salariés ont bénéficié d'une sensibilisation.

- **Mars bleu**

Mars bleu est traditionnellement l'occasion de parler du cancer colorectal. Durant ce mois, les équipes d'Horizon Santé travail ont assuré la promotion de son dépistage.

Le cancer colorectal fait partie des cancers les plus fréquents et représente la 2ème cause de décès par cancer.

Or, en France, il est estimé que 40% de ces cancers sont évitables, avec principalement deux origines, des facteurs de risques comportementaux (tabac, alcool, alimentation, sédentarité, etc.) et des facteurs de risques environnementaux (exposition à pollution de l'air, au radon, au soleil, etc.).

Par ailleurs, dépisté précocement, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

- **Octobre Rose**

En partenariat avec la Ligue contre le Cancer des Hauts-de-Seine, Horizon Santé Travail a décidé de s'impliquer dans la campagne de dépistage du cancer du sein.

En France, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme, il représente 33% des cancers féminins. 80% des cancers du sein se développent après 50 ans et l'âge médian du diagnostic est 64 ans.

Il est aussi la première cause de mortalité par le cancer chez la femme. Pourtant, détecté à un stade précoce, il peut être guéri dans 90% des cas.





- **Mois sans tabac**

A l'occasion de la 8ème édition du mois sans tabac, Horizon Santé Travail a participé à cette campagne de prévention qui vise à inciter les fumeurs à arrêter leur consommation de tabac pendant 30 jours.

Nos professionnels de santé ont pu remettre au public cible un « kit d'aide à l'arrêt » composé :

- D'un programme de 40 jours (10 jours de préparation et 30 jours de défi) ;
- D'une roue des économies ;
- De flyers d'informations.

- **November**

Bien qu'il s'agisse d'un sujet encore tabou, nos équipes ont souhaité sensibiliser les hommes au cancer de la prostate et des testicules à l'aide d'une campagne originale.

- **Médical Run : promouvoir l'activité physique pour les personnes atteintes d'un cancer**

Le 25 juin 2023, nos équipes ont renouvelé leur participation à la Médical Run, challenge sportif solidaire des professionnels de santé. Les profits de ce challenge sont reversés à la CAMI Sport & Cancer, la première association qui développe et structure l'activité physique en cancérologie.





www.horizonsantetravail.fr
contact@horizonsantetravail.fr

